

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
0413311421

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition d'un local au sein du centre commercial "La Rouvière", sis 83  
Boulevard du Redon à Marseille (13009), pour l'installation d'une Maison du Bel Age.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du bel âge. Ces structures de proximité sont destinées à accueillir les personnes du bel âge et à leur prêter assistance dans les actes de la vie quotidienne, notamment en leur apportant une aide dans les démarches administratives en ligne auxquelles elles ne sont pas nécessairement habituées.

Dans cette perspective, un bien à la vente, correspondant aux critères recherchés, a été retenu.

Il s'agit d'un local en copropriété de 217 m<sup>2</sup> situé à Marseille 13009, 83 Boulevard du Redon au sein du centre commercial de "La Rouvière". Il dispose de 2 accès (un à l'intérieur du centre commercial et le second à l'extérieur, faisant office d'accès livraison) et se compose, actuellement, d'une partie bureau et d'une grande pièce à usage d'atelier.

Le prix de vente est de 275.000 € net vendeur auquel s'ajoutent les honoraires d'agence d'un montant de 5 % HT+TVA du montant de l'opération soit une somme de 16 500 €TTC.  
Les services du Domaine ont été consultés. Leur avis devrait nous parvenir sous peu.

Eu égard à la difficulté de trouver un local adapté au projet envisagé dans ce secteur géographique, cette acquisition constituerait une opportunité pour la collectivité, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet et de l'approbation du prix par les services du Domaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

